

Le point sur la nouvelle catégorie B : mobilité & recrutement

décembre 2012

Le contexte

Les décrets créant les nouveaux corps sont parus le 18 septembre 2012, pour la filière administrative et la filière technique. Sur les 18 000 agents concernés, il reste environ 1/3 des arrêtés de reclassement à produire. Chacun est invité à vérifier ce document dès sa réception ; les derniers rappels de paie sont prévus au plus tard fin janvier 2013.

L'administration a convié les représentants du personnel le 10 décembre (pour les TSDD) et le 11 décembre (pour les SACDD), afin de travailler sur différents sujet et projets de textes : la mobilité, les arrêtés de recrutement et la charte de gestion de chacun des nouveaux corps.

Le projet de charte de gestion est arrivé très tardivement. Ce document ne tire aucun enseignement de l'évolution et de la synthèse des CAP de ces dernières années. Il sera discuté de façon approfondie lors du prochain cycle de réunion, le 7 janvier (pour les TSDD) et le 8 janvier (pour les SACDD).

La mobilité

La CFDT soutient le principe d'une liste commune aux 2 corps, en fléchant les postes très spécifiques ; il faut absolument conserver la souplesse de gestion acquise ces dernières années, en particulier le principe d'accord sur une mutation en cas d'avis favorables de la part des 2 services (origine et accueil). Inversement, nous demandons que tout avis négatif du service d'accueil soit justifié par un rapport.

Après une réussite à l'examen professionnel, et selon le souhait de l'agent, la CFDT demande de veiller à des mobilités essentiellement fonctionnelles à l'intérieur du service, compte tenu de nos revendications en termes de déroulement de carrière et de transformations d'emplois. Seules des mobilités respectueuses des conditions de vie sociale et familiale du personnel sont acceptables. Il ne s'agit pas pour nous d'interdire les mobilités volontaires, bien au contraire, mais de limiter l'impact de celles qui ne sont pas voulues et sans rapport avec la situation des agents, leurs compétences et leurs expériences.

La CFDT a demandé, dans le cadre général du dialogue social, la négociation d'un accord sur la mobilité, pour l'accompagner, la favoriser et prendre en compte les difficultés qui peuvent la réduire. Nous veillerons au respect de la loi, en particulier les dispositions favorables au rapprochement des

conjoints séparés géographiquement ; une attention particulière devra être portée aux agents en situation difficile, quelle qu'en soit la raison.

Le recrutement

En comité technique ministériel, la CFDT est intervenue auprès de la ministre pour demander un débat sur le recrutement des catégories B.

Nous souhaitons que le ministère ouvre toutes les possibilités de recrutement prévues par les textes.

La DGAFP a entériné la nature des épreuves et les programmes annexés aux projets d'arrêtés qui nous ont été présentés. Le calendrier des différents concours (internes et externes), examens professionnels et concours professionnels (pour passer d'un grade à l'autre) doit être revu et confirmé, car il semble régner une certaine confusion entre les différentes sous-directions qui interviennent dans la gestion des personnels. Les organisations syndicales ont insisté pour que 2 concours accessibles selon les mêmes critères ne soient pas organisés le même jour, afin que les agents puissent participer à autant d'épreuves qu'ils le souhaitent.

Calendrier

Lundi 7 janvier : réunion du groupe de travail sur le corps des TSDD Mardi 8 janvier : réunion du groupe de travail sur le corps des SACDD

20 & 21 février : CAP des SACDD - Mobilité 26 & 27 février : CAP des TSDD - Mobilité

Mardi 9 avril : élection des représentants en CAP pour les 2 nouveaux corps

Juin 2013 : CAP de promotion au titre de l'année 2013